

République Française

Département de la Meuse

DELIBERATION
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Centre Intercommunal d'Action Sociale

SEANCE DU 12 MARS 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
21	14	14 + 2 pouvoirs

Date de convocation
26 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le douze mars à vingt heures, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil d'Administration, qui a eu lieu au sein du C.I.A.S (27 rue du Mont à Villotte-sur-Aire), sous la présidence de **Martine AUBRY**, Présidente.

Présents : **AUBRY Martine, BERTHAUX Evelyne, BIGUINET Josiane, BRISSE Philippe, COLLIGNON Céline, DECHEPPE Mathilde, JACQUEMET Noëlle, KLEIN Dania, KLEIN Marie-Françoise, PALIN Guillaume, RAMAND Anne, RENAUDIN Bernard, THOMAS Claude, ZEHR Pascale.**

Absents : **MEUNIER Nathalie, PARISSE Pierre, PHILIPPOT Nathalie, RAMAND Thierry, CHARRIOT Sophie.**

Représentés : **JEANNESSON Dominique pouvoir donné à AUBRY Martine, MARECHAL Dominique pouvoir donné à KLEIN Dania.**

Madame LOMBARD Noémie a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Convention 2026 avec la Cie Caravanes
N° de délibération : DCA_2026_06

La Présidente expose,

Vu le vote du Budget Primitif du CIAS en date du 12 mars 2026,

Considérant que la compagnie Caravanes anime depuis dix ans des ateliers à destination des adultes en situation de handicap résidant sur le territoire qui favorisent l'inclusion par les arts,

La Présidente propose de poursuivre l'action de cette compagnie, qui montera un spectacle autour du texte « Le météor » de F. Dürrenmatt avec la participation d'habitants du territoire De l'Aire à l'Argonne sous la dénomination de « compagnie Expression libre ».

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale, à l'unanimité après en avoir délibéré, décide :

- De renouveler le contrat de cession avec la Compagnie Caravanes pour la mise en place en 2026 d'un spectacle pour un montant de 3 960 euros TTC ;
- De prendre en charge les frais de déplacement de la metteuse en scène à hauteur de 180 euros TTC par mois, à partir de janvier 2026 pour chaque intervention ;
- De dire que les montants précédemment cités sont inscrits au Budget Primitif 2026 du CIAS
- D'autoriser la Présidente à :
 - Déposer des demandes de subvention auprès de partenaires pour soutenir le fonctionnement de cette action et contribuer à son développement
 - Le cas échéant, à signer tout engagement permettant l'organisation de quelques représentations sur le territoire
 - A entreprendre toutes les démarches administratives et financières y afférant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Martine AUBRY,
Présidente

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Martine AUBRY
2026.03.23 13:47:19 +0100
Ref:10676989-16100113-1-D
Signature numérique
La Présidente

Martine AUBRY